

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal lundi 23 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 octobre à 20 h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique par convocation du maire Monsieur Thomas BARDY ;

Etaient présents : Thomas Bardy, Maire, Gisèle Froc, 1^{ère} Adjointe, Nicolas Hardel, 2^{ème} Adjoint, Vincent Bertin, Aline Beusquart, Jérôme Lemarié formant la majorité des membres en exercice,

Etait excusé : Pascal Peurois, Alicia Plouhinec qui donne pouvoir à Nicolas Hardel, Olivier Simon

Etait absent : Jérémy Ginguéné

Secrétaire : Vincent Bertin

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du lundi 11 septembre 2023, il est adopté à l'unanimité.

Affaires inscrites à l'ordre du jour :

1° Commission de renovation centre bourg_

2° DM2 budget principal

3° Budget Lotissement "le hameau de la Noë"

4° Colis de Noël

5° Salle communale choix d'un réfrigérateur

6° Smictom rapport d'activité 2022

7° Questions diverses:

- Messe à Arbrissel le 01/11/2023, 15h00
- Commemoration du 11/11/2023 à 11h00
- Bulletin communal à préparer
- Décoration de Noël, date pour la nacelle



Objet n°2023 10 01 : Commission communale rénovation centre-bourg : nominations des commissionnaires

Monsieur le Maire :

☞ informe qu'une commission pour la participation aux réunions de préparation de l'aménagement du centre-bourg a été créée lors du dernier conseil

- ☞ Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles préparent le travail et les délibérations du Conseil Municipal ;
- ☞ Les réunions, les travaux intérieurs des commissions et les séances d'étude ne sont pas publics.

☞ propose comme commissaires pour cette commission:

Monsieur BARDY Thomas, Madame FROC Gisèle, Monsieur SABA Dominique, Monsieur LEMARIÉ Louis.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la constitution de la commission communale rénovation du centre bourg comme nommé.



2023 10 02 : Budget commune, Décision Modificative n°2

Afin de pouvoir régler la facture des travaux concernant la rénovation de la route du Garmont nous avons besoin de passer un Décision Modificative comme suit:

En fonctionnement

compte: 2151	Montant : +1 766.00€
compte : 2051	Montant : -1 766.00€

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal:

- ☞ approuve la décision modificative n°2 pour le budget 2023 de la commune
- ☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.



Objet n°2023_10_03 : Budget primitif lotissement «Le Hameau de la Noë» : exercice 2023

Annule et remplace suite à une erreur matérielle

Monsieur le Maire :

- ☞ présente le rapport de la commission finances en date du 18 mars 2023 aux fins de la préparation du budget lotissement «Le Hameau de la Noë» - exercice 2023,
- ☞ présente le budget primitif :

sections	Dépenses	Recettes
investissement	0€	0 €
fonctionnement	23 258.82 €	23 258.82 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal:

- ☞ approuve le budget primitif « Lotissement Le Hameau de la Noë » 2023,
- ☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.



Objet n°2023 10 04 : Colis de Noël 2023 : préparation de la liste des bénéficiaires et définition du montant alloué

Monsieur le Maire :

- ☞ rappelle au Conseil Municipal les conditions d'éligibilité aux fins des colis de Noël,
- ☞ présente la liste des administrés concernés par ce dispositif (21 personnes),
- ☞ propose d'offrir des colis d'une valeur de 35 € par personne soit un budget de 735.00 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ☞ Décide l'attribution des colis de Noël pour les personnes domiciliées sur le territoire de la commune et âgées d'au moins 70 ans au 31 décembre 2023,
- ☞ Approuve la liste des administrés concernés par ce dispositif,
- ☞ Décide d'attribuer une valeur de 35 € par colis et par personne soit un budget de 735.00 €
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.



Objet n°2023 10 05 : Salle communale choix d'un réfrigérateur sur devis

Monsieur le Maire :

Expose deux devis concernant le choix d'un nouveau réfrigérateur concernant la salle communale :

Froid 35 pour 2148.00€

ApplieFroid pour 3252.00€

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

☞ Décide de valider le devis de Froid35

☞ Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.



Objet n°2023 10 06 : SMICTOM : rapport d'activité – exercice 2022

Jérôme LEMARIÉ présente :

➤ le rapport d'activité du SMICTOM - exercice 2022

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

☞ approuve :

➤ le rapport d'activité du SMICTOM - exercice 2022

☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toute les démarches y afférentes.



Objet n°2023 10 07 : Questions diverses

- Messe à Arbrissel le 01/11/2023 à 15h00
- Commémoration du 11 novembre 11h00
- Bulletin de fin d'année à préparer
- Vœux du Maire le 12/01/2024 à 19h00
- Décoration de Noël, date samedi à définir, nacelle à prévoir
- Prochain conseil municipal prévu le lundi 04 décembre 2023
- Fin du conseil à 21h52

Le secrétaire,
Vincent BERTIN

Le Président,
Thomas BARDY